



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	44
Votants par procuration	17
Absents	20
Total des votes	55

4.1

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 septembre 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. SCHLOSSER, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LEBOUCHER, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. ROMAIN, Mme DUTILLOY, M. RUEL, M. CANTELOUP, M. BURET, M. TIMON, Mme DAVY-COCHIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, Mme BREHIER, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, M. MARICOT, Mme BOURNISIEEN, Mme POTTIER, Mme LEBLANC-LANDRIN, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, M. LEROUX, M. RIPAUD

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, MME DA SILVA A M. LEROUX, MME KERAUDRAN A M. FOUCOURT, M. BONVOISIN A M. DROUET, MME DUONG A M. LAMY, M. MARIE A M. ROMAIN, M. DARMOIS A M. CANTELOUP, MME GAUTIER A M. MORDANT, MME TEMAGOULT A M. AUBE, MME MOUCHEL A M. TIMON, MME MANSOIS A M. RUEL, M. GENEY A MME DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU A MME DUTILLOY, M. VALLEE A MME LEBLANC-LANDRIN, MME BOQUET A M. LEBOUCHER, MME MONTIER A MME DE ANDRES, M. HERVIEU A M. FLAMBARD

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME DA SILVA, MME KERAUDRAN, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, MME GAUTIER, MME TEMAGOULT, MME MOUCHEL, MME MANSOIS, M. GENEY, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, MME FOUTREL, M. HERVIEU
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHARPENTIER

N°DEL_0136_2026 Modification du tableau des effectifs au 01/10/2026 - Création de 3 postes au service voirie

Afin d'assurer la continuité du service voirie et de répondre aux orientations politiques visant à renforcer les interventions en régie auprès des communes membres, il apparaît nécessaire d'adapter le tableau des effectifs. Les élus ont exprimé le souhait d'améliorer la réactivité des équipes techniques, notamment pour les travaux courants et la mise en place d'un numéro dédié aux interventions rapides, ce qui suppose une organisation stabilisée et des effectifs pérennes.

Deux des emplois concernés relèvent d'une régularisation, les agents occupant ces fonctions étant recrutés en CDD successifs depuis plusieurs années pour des missions permanentes. Le maintien de contrats temporaires n'est plus adapté, plus réglementaire et nécessite la création des postes correspondants.

Le troisième emploi constitue une création de poste permettant de pérenniser une mission jusqu'ici assurée chaque année par un CDD d'accroissement d'activité, confirmant l'existence d'un besoin durable au sein du service.

L'impact budgétaire de ces ajustements demeure limité : deux agents sont déjà en poste et le troisième emploi était inscrit au budget sur une période de six mois. La pérennisation de ces trois postes permettra de sécuriser l'organisation du service, de garantir la réactivité attendue par les communes et d'assurer la conformité statutaire du tableau des effectifs. Ces 3 postes sont basés au centre technique de Pont Audemer.

La collectivité rappelle que les emplois permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires, il est possible de recruter un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, permettant le recours à un contractuel lorsque aucun fonctionnaire n'a pu être recruté.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente,

VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la nécessité de modifier le tableau des effectifs en date du 1er octobre 2026,

VU la situation de deux agents occupant des fonctions pérennes sous CDD répétés ;

VU le besoin de créer un emploi permanent pour une mission jusqu'ici assurée par un CDD d'accroissement d'activité ;

VU les orientations politiques visant à renforcer les interventions en régie auprès des communes membres ;

VU les éléments budgétaires transmis par le service des ressources humaines.

CONSIDÉRANT que la pérennisation de ces emplois permettra d'améliorer la réactivité du service et de répondre aux attentes des communes membres ;

CONSIDÉRANT que l'impact budgétaire est limité, deux agents étant déjà en poste et le troisième emploi étant inscrit au budget sur six mois ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement du service.

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE CRÉER** 3 postes d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet au 1er octobre 2026,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens,
- **D'INSCRIRE** cette dépense au chapitre 012,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son Représentant à signer tout acte relatif à cette décision,

Pont-Audemer, le 17 septembre 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure




Carole DE ANDRES